

République française - Département du Tarn
**Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 28 avril 2026
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 10 <u>Votants</u> : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 avril 2026</p>	<p>Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Adjointe au Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p><u>Représenté</u> : Madame Nathalie CAUWET représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Laetitia LARTIGUE représentée par Monsieur Christophe BREST, Madame Adeline MOULIS représentée par Madame Sandrine ODON</p> <p><u>Excusés</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Christophe BREST</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 05 MAI 2026 et publication le 05 MAI 2026	

Délibération n° DE_30_2026

Objet :

Budget Commune - Compte administratif 2025

A la demande de M. le Maire, Mme Sylvie RAYSSEGUIER, adjointe au Maire, après l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2025, présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2025 de la Commune.

M. le Maire se retire ensuite et Mme Sylvie RAYSSEGUIER préside le conseil municipal.

Mme Sylvie RAYSSEGUIER propose à l'assemblée d'approuver le compte administratif de l'exercice 2025 de la Commune.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2025 de la Commune et les décisions modificatives ;
- Vu la délibération d'approbation du compte de gestion 2025 de la Commune n° DE-29-2026 du 28 avril 2026 ;
- Vu le compte administratif 2025 de la Commune de M. le Maire, présenté par Mme Sylvie RAYSSEGUIER ;
- Considérant que le conseil municipal doit se prononcer pour la validation du compte administratif 2025 de la Commune ;

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026

Date de réception de l'AR: 05/05/2026

081-218102614-DE_30_2026-DE

A G E D I

Et après avoir délibéré par 13 voix pour

- Approuve les opérations du compte administratif 2025 de la Commune :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	313 684,94	0,00	89 653,04	0,00	403 337,98
Opérations exercice	992 055,86	1 089 874,23	765 058,11	573 054,81	1 757 113,97	1 662 929,04
Total	992 055,86	1 403 559,17	765 058,11	662 707,85	1 757 113,97	2 066 267,02
Résultat de clôture		411 503,31	102 350,26			309 153,05
Restes à réaliser	0,00	0,00	207 849,95	273 055,72	207 849,95	273 055,72
Total cumulé	0,00	411 503,31	310 200,21	273 055,72	207 849,95	582 208,77
Résultat définitif		411 503,31	37 144,49			374 358,82

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Monsieur Christophe BREST

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026

Date de réception de l'AR: 05/05/2026

081-218102614-DE_30_2026-DE

AGEDI